

L'Observatoire Economique et Social

En 2009, les participations forfaitaires et les franchises médicales se sont élevées à 105 millions d'euros au régime agricole

Suite à la réforme de l'assurance maladie, une participation forfaitaire a été instaurée à partir du 1er janvier 2005. Cette participation forfaitaire est due pour les actes réalisés par un médecin ou pour les actes de biologie. A cette mesure a été ajoutée à compter de janvier 2008 la franchise médicale pour les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

Les participations forfaitaires et les franchises médicales ont permis une économie de 105 millions d'euros en 2009 pour le régime agricole, en évolution de 0,6 % par rapport à l'année précédente résultant d'une baisse des participations forfaitaires d'une part et d'une hausse des franchises d'autre part. L'impact sur les taux d'évolution des dépenses d'assurance maladie est marginal.

Les participations forfaitaires et les franchises médicales sont en hausse de 0,6 % en 2009 au régime agricole.

En 2009, ces deux dispositifs ont permis une économie de 105 millions d'euros pour le régime agricole (38 millions au titre de la participation forfaitaire et 67 millions au titre de la franchise médicale), montant en évolution de 0,6 % par rapport à l'année précédente (tableau 1).

Cette évolution très modérée entre 2008 et 2009 masque une hausse des franchises médicales compensée par une baisse des participations forfaitaires.

Tableau 1
MONTANT DES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES ET DES FRANCHISES MEDICALES
EN 2008 ET 2009 AU REGIME AGRICOLE

Montants en milliers d'euros – en dates de remboursements

	Année 2008	Année 2009	Evolution
PF honoraires	23 606	22 808	-3,4 %
PF laboratoires	15 668	15 498	-1,1 %
TOTAL PF	39 273	38 306	-2,5 %
Franchises aux. médicaux	7 230	8 855	22,5 %
Franchises pharmacie	56 019	55 643	-0,7 %
Franchises transport	1 971	2 305	17,0 %
TOTAL franchises	65 219	66 804	2,4 %
TOTAL PF et franchises	104 493	105 110	0,6 %

Source : MSA

L'augmentation globale de 0,6% résulte d'une progression apparente de 2,4 % des franchises médicales tandis que les participations forfaitaires sont en baisse de 2,5 %.

Les participations forfaitaires sont en baisse de 2,5 % en 2009 après une hausse massive de 19,5 % l'année précédente, hausse due à la modification du plafond journalier qui est passé de 1 euro par jour et par professionnel de santé à 4 euros mi-2007.

La baisse des participations forfaitaires enregistrée en 2009 s'explique par un recul de l'activité des médecins et des biologistes sur cette même période aux bénéficiaires des patients du régime agricole. Le nombre de consultations et visites évolue ainsi de -2,9 % et les dénombrements d'actes de biologie de -0,7 %.

A contrario, les franchises médicales enregistrent une hausse de 2,4 % entre 2008 et 2009 mais celle-ci résulte uniquement du fait que les données présentées sont en dates de remboursements. En effet, les franchises ayant été instaurées au 1er janvier 2008, les actes effectués en 2007 et remboursés en 2008 n'y sont pas soumis : les deux premiers mois de l'année 2008 n'étaient donc pas significatif en terme de niveau. Si une correction portant sur ces deux mois est effectuée, l'évolution des franchises en 2009 devient négative avec un taux de -5,2 % (tableau 2).

Pour les franchises relatives aux auxiliaires médicaux, l'évolution de plus de 20 % entre 2008 et 2009 se porte à -4,7 % une fois corrigé les mois de janvier et février du calcul. Ce recul ne résulte pas d'une baisse de l'activité des auxiliaires médicaux mais du fait que les plafonds par patient sont plus vite atteints en 2009. Il en est de même, de manière plus atténuée, pour les frais de transport avec une hausse totale de 17 % et une baisse de 3,7 % sur la période mars-décembre.

Pour la pharmacie, la baisse de 5,3 % entre mars et décembre 2008 et mars et décembre 2009 traduit aussi une baisse du nombre de boîtes de médicaments vendues en 2009 par rapport à 2008. Selon une étude effectuée par le régime général, la mesure d'économie concernant le grand conditionnement de médicaments lui a permis d'économiser 25 millions d'euros de franchises en 2009, soit pour le régime agricole un montant qui devrait avoisiner les 2 millions. Cela aurait contribué à faire baisser les franchises pharmacie de 3,4 points.

Tableau 2
EVOLUTION DES FRANCHISES MEDICALES ENTRE 2008 ET 2009 AU REGIME AGRICOLE

	Evolution janv.-déc.2009 / janv.-déc. 2008	Evolution mars-déc.2009 / mars-déc. 2008
Franchises auxiliaires médicaux	22,5%	-4,7%
Franchises pharmacie	-0,7%	-5,3%
Franchises transport	17,0%	-3,7%
Franchises totales	2,4%	-5,2%

Source : MSA

Les non-salariés agricoles ont acquitté 66 % des franchises et des participations forfaitaires.

En 2009, les ressortissants du régime des non-salariés agricoles ont acquitté 68 millions de participations forfaitaires et de franchises et ceux du régime des salariés agricoles 37 millions, correspondant respectivement à 66 % et 33 % du montant des franchises et des participations forfaitaires (tableau 3).

La part des non-salariés agricoles est supérieure de 4 points au poids que représente les non-salariés en terme de remboursements de soins de ville correspondant à la différence de profil démographique. En effet, les actes soumis à la franchise concernent des actes d'autant plus utilisés que la population est âgée, ce qui est le cas pour les non-salariés

Tableau 3
MONTANT DES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES ET DES FRANCHISES MEDICALES EN 2009 PAR REGIME

Montants en milliers d'euros – en dates de remboursements

Donnée 2009	AMEXA	ASA	CMU	TOTAL	Part AMEXA	Part AMEXA de(s) acte(s) de référence (*)
PF honoraires	13 869	8 935	4	22 808	60,8 %	60,1 %
PF laboratoires	10 192	5 303	3	15 498	65,8 %	62,3 %
TOTAL PF	24 061	14 238	7	38 306	62,8 %	60,5 %
Franchises auxiliaires médicaux	5 988	2 866	2	8 855	67,6 %	69,7 %
Franchises pharmacie	36 426	19 206	12	55 643	65,5 %	64,9 %
Franchises transport	1 589	715	1	2 305	68,9 %	66,9 %
TOTAL FRANCHISES	44 003	22 787	15	66 804	65,9 %	66,4 %
TOTAL PF-Franchises	68 064	37 024	22	105 110	64,8 %	64,4 %
Part AMEXA - total soins de ville						60,4 %

Source : MSA

PF = Participation forfaitaire

(*) L'acte de référence est l'acte qui génère la participation forfaitaire ou la franchise

L'impact de ces dispositifs sur les taux d'évolution 2009 est marginal.

L'impact des participations forfaitaires et des franchises sur les taux d'évolution annuels de 2009 est marginal hormis pour les auxiliaires médicaux pour lesquels les franchises médicales font baisser de 0,2 point l'évolution globale (tableau 4).

Tableau 4
IMPACT DE SES DISPOSITIFS SUR LES TAUX D'ÉVOLUTIONS

Montants en milliers d'euros – en dates de remboursements

Données 2009	Taux d'évolution avant PF - Franchises	Montant 2009 PF ou franchise	Taux d'évolution après PF - Franchises	Impact
Honoraires médicaux (PF)	-1,4 %	-22,8	-1,4 %	0,0 pt
Pharmacie (F)	-1,7 %	-55,6	-1,7 %	0,0 pt
Auxiliaires médicaux (F)	3,6 %	-8,9	3,4 %	-0,2 pt
Biologie (PF)	-0,3 %	-15,5	-0,3 %	0,1 pt
Frais de transport (F)	3,9 %	-2,3	3,8 %	-0,1 pt
Soins de ville	-0,3 %	-105,1	-0,3 %	0,0 pt

Source : MSA

Le dispositif

A partir du 1^{er} janvier 2005, les assurés sociaux doivent s'acquitter, dans la limite de 50 euros par an, d'une participation forfaitaire d'un montant de 1 euro pour tout acte réalisé par un médecin ou pour tout acte de biologie à l'exclusion de ceux réalisés au cours d'une hospitalisation. Ce forfait est limité à 4 euros par jour pour un même professionnel de santé.

A partir du 1^{er} janvier 2008, les assurés sociaux doivent également s'acquitter, dans la limite de 50 euros par an, d'une franchise de 50 centimes par boîte de médicament, de 50 centimes par acte paramédical, et de deux euros par transport en ambulance (transport sanitaire).

Un plafond journalier est également instauré pour les actes paramédicaux et les transports sanitaires. On ne peut pas déduire plus de 2 euros par jour sur les actes paramédicaux et plus de 4 euros par jour pour les transports sanitaires.

Ces dispositifs s'appliquent à l'ensemble des patients sauf aux mineurs, aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et aux femmes enceintes.

Sigles cités :

- AMEXA : Assurance maladie des exploitants agricole
- ASA : Assurances sociales agricoles
- CMU : Couverture maladie universelle
- F : Franchises médicales
- PF : Participations forfaitaires